

Bordereau attestant l'exactitude des informations - COLMAR - 6851 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 09/10/2024 - 6599 - 2005 B 00521 - 483 685 939 - A.J.D.P. ET SERVICES

CABINET ROUILLON

SARL A.J.D.P ET SERVICES

Page : 43

ETATS FISCAUX

20058521
24/6599

14 AOUT 2024
Tribunal judiciaire
de Colmar

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le		01012023	et clos le		31122023	Régime simplifié d'imposition ☒		Régime réel normal ☐	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐						Si PME innovante ☐			
						Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-OB (entreprises de transport maritime) ☐			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE									
Désignation de la société						Adresse du siège social			
SARL A.J.D.P ET SERVICES									
SIRET						48368593900017			
Adresse du principal établissement						Ancienne adresse en cas de changement			
2 rue des Clefs									
68190 ENSISHEIM									
RÉGIME FISCAL DES GROUPES									
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)									
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante						SIRET			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :									
B ACTIVITÉ									
Activités exercées						Blanchisserie-teinturerie de d		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)									
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0		Bénéfice imposable à 15%		Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%									
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%					
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations									
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		☐		Zones franches urbaines	
Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies		☐		Zones franches d'activité art.44 quaterdecies		☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies		☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer - ou - selon le cas)				Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodécies	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		☐						Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies	
								Autres dispositifs	
								Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI ☐									
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)									
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts									
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.									
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)									
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%									
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)									
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %									
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS C6C/DAC4									
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre ☐									
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :									
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐									
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :									
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :									
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE									
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?						OUI		Si oui, indication du logiciel utilisé	
								ComptabiliteExpert	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :						Nom et adresse du conseil :			
CABINET ROULLON									
2 Place du 11 Novembre									
68140 MUNSTER									
Tél : 0389773414						Tél :			
OGA/OMGA ☐						Viseur conventionné ☐		(Cocher la case correspondante)	
Identité du déclarant :									
Date :						Lieu :			
Qualité et nom du signataire :									
Signature :									
N° d'agrément :									
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐						prestataire :			

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD
(2024)

Désignation de l'entreprise
et date de clôture de l'exercice

SARL A.J.D.P ET SERVICES
31122023

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

I

RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts

Payées par la société elle-même (a)

Payées par un établissement chargé du service des titres (b)

2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)

(c)

3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées

(d)

4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus

(e)

(f)

(g)

(h)

(A préciser par nature sur les lignes e à h)

5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI

(i)

6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI

(j)

7. Montant des revenus répartis

total (a à h)

J

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) :

- SARL - tous les associés ;
- SCA - associés gérants ;
- SNC ou SCs - associés en nom ou commandités ;
- SEP et sde de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants

Pour les SARL

Nombre de parts sociales exposées, dont à chaque associé en vertu de parts ou en usufruit

Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Montant des sommes versées :

à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits

à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement

à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6

Indemnités forfaitaires

Remboursements

Indemnités forfaitaires

Remboursements

1

2

3

4

5

6

7

8

SCHNEIDER NATHALIE
5 Rue de la Weiss
68240 SILGOLSHEIM FRANCE

1

2023

PAULY Dominique
29 rue de la Gare
68190 ENSISHEIM FRANCE

1 155

2023

16 944

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2024)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

SARL A.J.D.P ET SERVICES
31122023

K	DIVERS		
NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)			
ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés		22 322
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %			
	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a <i>ter</i> et a <i>quater</i>)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			
M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONNS (article 222 bis du CGI)		
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice			
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice			

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFIP N° 2033-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise SARL A.J.D.P ET SERVICES		2 rue des Clefs		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		68190 ENSISHEIM		Durée de l'exercice en nombre de mois *	
SIRET		4 8 3 6 8 5 9 3 9 0 0 0 1 7		Durée de l'exercice précédent *	
				Exercice N clos le 31122023	
				Exercice N-1 clos le 31122022	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
				Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012	
		014		016	
	Immobilisations corporelles*	028	164 130	030	152 102
	Immobilisations financières* (1)	040	150	042	150
	Total I (5)	044	164 280	048	152 102
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	518	052	518
		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	2 839	066	2 839
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	23 842	070	23 842
		072	10 912	074	10 912
	Valeurs mobilières de placement	080	75	082	75
	Disponibilités	084	11 339	086	11 339
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total II	096	49 524	098	49 524
	Total général (I + II)	110	213 804	112	152 102
PASSIF		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	17 629	122	17 629
	Ecart de réévaluation	124		126	
	Réserve légale	126	1 585	128	1 559
	Réserves réglementées*	130		132	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131		133	
	Report à nouveau	134	(15 333)	136	(15 817)
	Résultat de l'exercice	136	4 053	138	510
	Subventions d'investissement	137		139	
	Provisions réglementées	140		142	
	Total I	142	7 934	144	3 881
Provisions pour risques et charges	154		156		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	23 474	158	35 427
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		166	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	6 366	168	5 206
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA	169	308	172	23 893
	Comptes courants d'associés	173	34	175	378
	Autres dettes	175		177	
	Produits constatés d'avance	174		176	
	Total III	176	53 767	178	64 058
Total général (I + II + III)	180	61 701	182	67 939	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL A.J.D.P ET SERVICES		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31/12/2023		Exercice N-1 clos le 31/12/2022		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210		
	Production vendue { biens } dont export et livraisons { 215 } intracommunautaires { 217 }			214		
				218	136 933	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226	458	
	Autres produits			230	1	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	136 934	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	5 955	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	26	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	59 896	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxa professionnelle CFE et CVAE *)	243	304	244	2 930	
	Rémunérations du personnel *			250	40 522	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	15 678	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al 3 du CGI)	255		254	7 562	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } 259 { dont contributions versées aux organisations syndicales et professionnelles } 260			262	26	
	Total des charges d'exploitation (II)				264	132 595
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	4 339	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers (III)			280	115	
	Produits exceptionnels (IV)			290		
	Charges financières (V)			294	316	
	Charges exceptionnelles (VI)			300	85	
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II - V - VI + VII)				310	4 053	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporte le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	4 053	
Régime d'impôt	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des optés-cts d'associés	247		330	45	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de la cession d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))		249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entrepris nouvelles (44 septies)		986		989	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		991		
ZFA NG (44 quaterdecies)		345		344		
Zone franche urbaine (44 septies A)		987		127		
Créance due au report en arrière du déficit		346		655		
Deduction exceptionnelle (art 39 septies A)		643		645		
Deduction exceptionnelle (art 39 septies B)		648		649		
Deduction exceptionnelle (art 39 septies C)				641		
Deduction exceptionnelle (art 39 septies D)				647		
Deduction exceptionnelle (art 39 septies E)				990		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	4 098	
Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				356		
Déficits antérieurs reportables : * 40 375 dont imputés sur le résultat :				360	4 098	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C 2024

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SARL A.J.D.P ET SERVICES				Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *					
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406							
	Autres	410		412		414		416							
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426							
	Constructions	430	3 234	432		434		436	3 234						
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	159 789	442		444		446	159 789						
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456							
	Matériel de transport	460		462		464		466							
	Autres immobilisations corporelles	470	1 106	472		474		476	1 106						
Immobilisations financières		480	150	482		484		486	150						
TOTAL		490	164 280	492		494		496	164 280						
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES															
Fonds commercial		495		497		498		499							
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506							
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516							
	Constructions	520	692	522	647	524		526	1 339						
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	142 743	532	6 915	534		536	149 658						
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546							
	Matériel de transport	550		552		554		556							
	Autres immobilisations corporelles	560	1 106	562		564		566	1 106						
TOTAL		570	144 540	572	7 562	574		576	152 102						
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à IIS, 12,8 % pour les entreprises à IIR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values										
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme									
					⑤	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %							
						⑥	⑦	⑧							
1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589							
Plus-values taxables à 19 % (1)					579	583	594	595							
TOTAL					596	585	597	599							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 502 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL A.J.D.P ET SERVICES**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Fonds commercial	681		683				
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	40 375
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés			983	4 098
Déficits reportables			984	36 277
Déficits de l'exercice			860	
Total des déficits restant à reporter			870	36 277

IV DIVERS				
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381	2 066
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380	9 412
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326	9 412
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	14 187
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	6 432
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2033-E 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A.J.D.P ET SERVICES		Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01012023 et clos le : 31122023		Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel *	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	136 933
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	136 933
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	1
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	23 802
Variation négative des stocks	145	26
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	13 762
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	26
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	37 616
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	99 319
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.		
Mono établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 48368593900017

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A.J.D.P ET SERVICES

ADRESSE (voie) 2 rue des Clefs

CODE POSTAL 68190

VILLE ENSISHEIM

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 156

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique PAULY Prénom(s) Dominique

Nom marital % de détention 99,91 Nb de parts ou actions 1 155

Naissance : Date 12021966 N° département 68 Commune COLMAR Pays FRANCE

Adresse : N° 29 Voie rue de la Gare

Code postal 68190 Commune ENSISHEIM Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotar chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NO7.

Formulaire obligatoire
(art 58 de l'annexe III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)1/0 (1) Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3/1/2/2/0/2/3

N° SIRET 4 8 3 6 8 5 9 3 9 0 0 0 1 7

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A.J.D.P ET SERVICES

ADRESSE (voie) 2 rue des Clefs

CODE POSTAL 68190 VILLE ENSISHEIM

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique ☐ Dénomination ☐N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐Adresse : N° ☐ Voie ☐Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐Forme juridique ☐ Dénomination ☐N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐Adresse : N° ☐ Voie ☐Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐Forme juridique ☐ Dénomination ☐N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐Adresse : N° ☐ Voie ☐Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐Forme juridique ☐ Dénomination ☐N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐Adresse : N° ☐ Voie ☐Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐Forme juridique ☐ Dénomination ☐N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐Adresse : N° ☐ Voie ☐Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐Forme juridique ☐ Dénomination ☐N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐Adresse : N° ☐ Voie ☐Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐Forme juridique ☐ Dénomination ☐N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐Adresse : N° ☐ Voie ☐Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐Forme juridique ☐ Dénomination ☐N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐Adresse : N° ☐ Voie ☐Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotar chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Certifié conforme à l'original

A.J.D.P ET SERVICES
Société à responsabilité limitée au capital de 7 625 euros
2 RUE DES CLEFS 68190 ENSISHEIM
RCS COLMAR 483 685 939

(ci-après la "Société")

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre,
le 28 juin, à 19:00,

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société A.J.D.P ET SERVICES, Société à responsabilité limitée au capital de 7 625 euros divisé en 1 156 parts sociales de 6,60 € chacune, s'est réunie sur convocation faite par Monsieur Dominique PAULY, Associé et Gérant, au siège social de la Société, à savoir : 2 RUE DES CLEFS 68190 ENSISHEIM.

La convocation a été adressée à chaque associé en main propre en date du 13/06/2024.

Il est établi une feuille de présence signée par tous les associés présents et représentés, à laquelle sont annexés, le cas échéant, les pouvoirs des associés représentés.

Sont présents :

Pleine propriété

- Madame Nathalie SCHNEIDER
- Monsieur Dominique PAULY

1 part
1 155 parts

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels le nombre total de parts sociales composant le capital de la Société (ci-après "**La Collectivité des Associés**").

L'Assemblée est présidée par Monsieur Dominique Pauly.

Le secrétariat de séance est assuré par Madame Nathalie SCHNEIDER, associée de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la Gérance ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 et quitus à la Gérance ;
- Affectation du résultat et des réserves de l'exercice ;
- Constatation des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social ;
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce, et décision à cet égard ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ;

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de la Collectivité des Associés :

- Une copie de la convocation adressée en main propre à chaque associé ;
- La feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés ;
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2023 ;
- Le rapport de gestion établi par la Gérance ;
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce ;
- Le texte du projet des résolutions soumises à la Collectivité des Associés ;

Le Président de séance déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président de séance présente et commente les comptes de l'exercice écoulé.

Le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Résolution n°1 - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 et quitus à la Gérance

La Collectivité des Associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

La Collectivité des Associés prend acte que, en application de l'article 223 quater du code général des impôts, aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du même code au cours de l'exercice écoulé.

La Collectivité des Associés donne à la Gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2 - Affectation du résultat et des réserves**SITUATION NETTE AVANT AFFECTATION :**

Report à nouveau de l'année antérieure : -15 333 euros

Réserve légale : 1 585 euros

Réserves facultatives : 0 euro

Bénéfice : 4 053 euros

Affectation du bénéfice

La Collectivité des Associés approuve la proposition de la Gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2023 s'élevant à 4 053 euros de la manière suivante :

- Apurement des pertes antérieures : 4 053 euros

SITUATION NETTE APRÈS AFFECTATION

Report à nouveau : -11 280 euros

Réserve légale : 1 585 euros

Réserves facultatives : 0 euro

Indication au titre des dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts (en euros et par part)

La Collectivité des Associés prend acte, pour répondre aux prescriptions de l'Article 243 bis du code général des impôts, qu'au titre des trois derniers exercices, aucun dividende n'a été distribué.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°3 - Conventions réglementées

La Collectivité des Associés, après lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve tant les conclusions dudit rapport que la convention sur laquelle il porte.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

Résolution n°4 - Pouvoirs

La Collectivité des Associés donne tous pouvoirs au Gérant, à toute personne spécialement habilitée à le représenter en qualité de représentant, au porteur d'un original, d'une copie, ou d'extraits du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée.

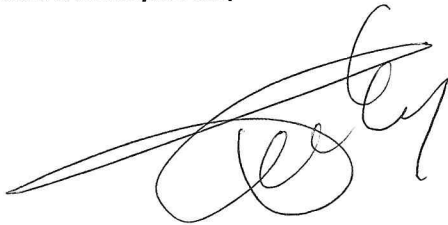
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Gérant, le Président de séance et, le cas échéant, la Collectivité des Associés ou ses mandataires.

Fait à ENSISHEIM,

Le 28/06/2024

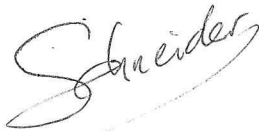
Signature du Président de séance :

Monsieur Dominique Pauly



Signature du secrétaire de séance :

Madame Nathalie SCHNEIDER, associée de la Société



A.J.D.P ET SERVICES
Société à responsabilité limitée au capital de 7 625 euros
2 RUE DES CLEFS 68190 ENSISHEIM
RCS COLMAR 483 685 939

RAPPORT SPÉCIAL DE LA GÉRANCE
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

Madame, Monsieur,

En application de l'article L. 223-19 du code de commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et l'un de ses mandataires sociaux, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le Gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Conventions conclues antérieurement et tacitement reconduite

Convention Réglementée - Rémunération (Mandat social)

- Personne(s) intéressée(s) : Monsieur Dominique Pauly, Gérant associé de la Société
- Conclue antérieurement et tacitement reconduite

Modalités essentielles

RATIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION

- Période concernée : Rémunération au titre de l'ensemble de l'exercice.
- Rémunération : 16 944 euros.
- Cotisations obligatoires : 9 412 euros.
- Cotisations facultatives : 2 066 euros.

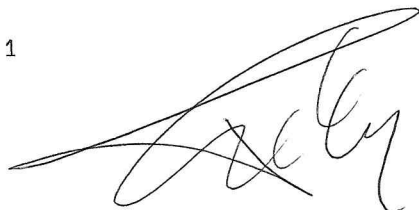
Fait à ENSISHEIM

Le 13/06/2024

La Gérance

Monsieur Dominique PAULY

1



A.J.D.P ET SERVICES
Société à responsabilité limitée au capital de 7 625 euros
2 RUE DES CLEFS 68190 ENSISHEIM
RCS COLMAR 483 685 939

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE

Exercice clos le 31/12/2023

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre examen les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 et de vous rendre compte de l'activité de la Société pendant ledit exercice.

1. Activité de la Société

1.1. Situation et évolution de l'activité de la Société

Activités principales de la Société lors de l'exercice écoulé

LAVERIE AUTOMATIQUE - PRESTATIONS DE SERVICES, AGENT D'AFFAIRES, AGENT COMMERCIAL, TOUTES OPERATIONS DE COMMISSIONNEMENTS, PRESSING.

Évolution du Chiffre d'affaires

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2023, l'activité réalisée par la Société s'est traduite par un chiffre d'affaires de 136 933 euros HT contre 124 043 euros HT au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de l'activité à hauteur de 10,39 %.

Evolution des affaires

La concurrence très vive dans notre secteur mobilisera toutes nos énergies pour la recherche de nouvelles opportunités.

Nous continuerons par ailleurs à privilégier une gestion très prudente de nos frais généraux

1.2. Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

1.3. Sanctions de l'Autorité de la concurrence

En application des dispositions de l'article L. 464-2 du code de commerce, nous vous informons que la Société n'a fait l'objet d'aucune condamnation pour pratiques anticoncurrentielles.

2. Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir

2.1. Principaux risques et incertitudes

Nous vous informons que la Société n'a fait l'objet d'aucun facteur de risque susceptible d'affecter ses activités lors de l'exercice écoulé.

2.2. Evolution prévisible de la société et perspectives d'avenir

Les perspectives d'avenir de la Société n'appellent aucune remarque particulière.

2.3. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31/12/2023, date de la clôture de l'exercice, aucun événement important n'est à signaler.

3. Examen des comptes et du résultat

3.1. Exposé sur les résultats économiques et financiers

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Nous vous indiquons que les comptes annuels de la Société, soumis à votre approbation, ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les années précédentes.

Produits d'exploitation

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2023, le chiffre d'affaires hors taxes de la Société s'est élevé à 136 933 euros, contre 124 043 euros au titre de l'exercice précédent, ce qui représente une augmentation de 10,39 %.

Les autres produits d'exploitation se sont élevés à 1 euros contre 465 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant total des produits d'exploitation ressort à 136 934 euros contre 124 508 euros au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 9,98%.

Charges d'exploitation

Le montant des achats et variations de stocks s'est élevé à 5 981 euros contre 5 780 euros au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 3,48 %.

Le montant des autres achats et charges externes s'est élevé à 59 922 euros contre 47 613 euros au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 25,85 %.

Le montant des Impôts et autres charges d'exploitation s'est élevé à 2 930 euros contre 3 157 euros au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 7,19 %.

Le montant des dotations aux amortissements s'est élevé à 7 562 euros contre 8 102 euros au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 6,67 %.

Le montant total des charges d'exploitation a atteint 132 594 euros contre 123 621 euros au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 7,26%.

Résultats

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 4 339 euros contre 887 euros au titre de l'exercice précédent, ce qui représente une amélioration de 389,18 %.

Le résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -201 euros, ressort à 4 138 euros contre 510 euros au titre de l'exercice précédent, soit une amélioration de 711,37 %.

Après prise en compte :

- d'un impôt sur les sociétés nul

Le résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 se solde par un bénéfice de 4 053 euros contre 510 euros au titre de l'exercice précédent, soit une amélioration de 694,71 %.

3.2. Proposition d'affectation du résultat

SITUATION NETTE AVANT AFFECTATION :

Report à nouveau de l'année antérieure : -15 333 euros

Réserve légale : 1 585 euros

Réserves facultatives : 0 euro

Bénéfice : 4 053 euros

Affectation du bénéfice

La Gérance propose d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2023 s'élevant à 4 053 euros de la manière suivante :

- Apurement des pertes antérieures : 4 053 euros

SITUATION NETTE APRÈS AFFECTATION

Report à nouveau : -11 280 euros

Réserve légale : 1 585 euros

Réserves facultatives : 0 euro

3.3. Dépenses Somptuaires

Il est précisé que, en application de l'article 223 quater du code général des impôts, aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du même code au cours de l'exercice écoulé.

3.4. Dividendes distribués antérieurement

La Collectivité des Associés prend acte, pour répondre aux prescriptions de l'Article 243 bis du code général des impôts, qu'au titre des trois derniers exercices, aucun dividende n'a été distribué.

4. Activités financières

4.1. Utilisation des instruments financiers

L'utilisation d'instruments financiers par la Société au cours de l'exercice écoulé n'appelle aucune observation de la part de la gérance en raison de son manque de pertinence pour l'évaluation de l'actif, du passif, de la situation financière, des pertes et profits.

5. Succursales et établissements

5.1. Succursales

Nous vous indiquons que la Société n'a aucune succursale.

6. Conventions réglementées et prêts interentreprises

6.1. Conventions réglementées

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce comme suit :

Conventions conclues antérieurement et tacitement reconduite

- Objet : Rémunération (Mandat social)
- Personne(s) intéressée(s) : Monsieur Dominique Pauly, Gérant associé de la Société
- Conclue antérieurement et tacitement reconduite

Modalités essentielles

RATIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION

- Période concernée : Rémunération au titre de l'ensemble de l'exercice.
- Rémunération : 16 944 euros.
- Cotisations obligatoires : 9 412 euros.
- Cotisations facultatives : 2 066 euros.

6.2. Prêts inter-entreprises

Nous vous indiquons que la Société n'a consenti à aucun prêt à moins de trois ans, à titre accessoire à son activité principale, à des entreprises de taille avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant, au sens des dispositions de l'article L. 511-6, 3 bis du code monétaire et financier.

7. Participations lors de l'exercice écoulé

7.1. Prises de participation ou prises de contrôle au titre de l'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du code de commerce, nous vous communiquons ci-après les diverses informations obligatoires relatives aux prises de participation significatives ou aux prises de contrôle dans une autre société ayant son siège sur le territoire de la République française.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2023, la Société n'a pris aucune participation significative ou contrôle dans une autre société ayant son siège sur le territoire de la République française.

7.2. Cession de participations au titre de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a cédé aucune participation dans une autre société ayant son siège sur le territoire de la République française.

7.3. Régularisation de participations croisées

La Société ne détient pas de participations croisées et n'a donc pas procédé à l'aliénation de parts sociales.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément, que vous voudrez bien voter les résolutions qui vont vous être soumises et donner à la Gérance quitus de sa gestion pour l'exercice de référence.

Fait à ENSISHEIM

Le 03/06/2024

La Gérance

Monsieur Dominique PAULY

